

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215904285-20221004-39\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre octobre deux mil vingt-deux à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARNE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

**Absents excusés** : M DEHON Gérard ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Le conseil a choisi Mme SOUBRIER Amandine pour secrétaire.

### QUESTION N° 39/2022

#### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2021

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND*

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable dont un exemplaire a été adressé à chaque membre du conseil municipal par mail, en parallèle aux documents préparatoires (ledit rapport vous sera transmis par un projet message, quelques jours avant la réunion).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Ledit rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Par conséquent, je vous propose :

- ✓ d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- ✓ de dire que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ;

**Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy**

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

*Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.*

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

- ✓ de décider de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- ✓ de décider de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*Pour copie conforme  
Délibération publiée sur le site Internet le 06 octobre 2022  
Transmise à la Sous-Préfecture le 06 octobre 2022*

**Christian DUMONT,**  
Maire de Neuville Saint Rémy.



The stamp is circular and contains the text 'VILLE DE NEUVILLE SAINT RÉMY' around the perimeter. In the center, it features the logo of the 'Neuville Saint-Rémy' water service, which includes a stylized water tap icon and the text 'Neuville Saint-Rémy' and 'Le Service de l'Énergie'.